

# RAPPORT ANNUEL 2011 D'EXÉCUTION DU VOLET RÉUNION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL POUR LE FONDS EUROPÉEN POUR LA PÊCHE 2007-2013

Article 67 du R(CE)1198/2006 du Conseil du 27 juillet 2006

## État d'avancement du volet régional du PO national FEP

### Stratégie et options prioritaires (rappel PO FEP) :

L'année 2011 reste encore marquée par le ralentissement de la croissance économique au niveau mondial, national et local. Demeure toutefois la volonté des partenaires institutionnels et des professionnels locaux d'exploiter le potentiel des filières de la pêche et de l'aquaculture identifiés comme étant un des secteurs d'activité stratégique susceptible de soutenir la croissance économique de l'île. En effet, l'étendue des eaux maritimes françaises de la zone sud de l'océan indien et leur potentiel en terme de disponibilité de ressources halieutiques, tous deux soulignés dans le Livre Bleu Sud Océan Indien constituent des atouts pour le développement durable de ce secteur de la Réunion.

Si le programme opérationnel (PO) pour le Fonds européen pour la pêche (FEP) comporte des actions en parfaite cohérence avec l'esprit de la politique commune de la pêche qui vise à garantir une gestion halieutique rationnelle et la conservation de la nature en milieu marin, leur inadéquation à la situation spécifique ultra-marine, notamment de la Réunion au regard principalement de la disponibilité de ressources halieutiques dans le sud-ouest de l'océan indien, constitue un frein à la réalisation efficiente et efficace du volet régional au-delà de la conduite d'actions d'intérêt collectif, telles que privilégiées par la Commission européenne.

De surcroît, s'y ajoute la complexité de mise en œuvre induite par le choix depuis 2007 d'un PO FEP national ainsi que par d'incessants retournements d'interprétations procédurales de la part de la Commission européenne, de l'autorité de gestion unique et de l'autorité de certification.

Cette conjoncture économique défavorable et l'instabilité du cadre opérationnel sont autant d'éléments impactant la bonne utilisation des crédits FEP alloués à la Réunion depuis 2007.

### Indicateurs clés du programme et du volet régional

Quantification des objectifs (tableau des indicateurs) mesure 1-1\_codification mesure nationale 1-3 Modernisation de la flotte de pêche

	Quantification décembre 2011	Valeur cible	Valeurs de référence (2006)
<b>Rappels des indicateurs du PO</b>			
<i>Navires &lt; ou = à 12 mètres modernisés</i>	50	100	150
<i>Navires &gt; à 12 mètres équipés</i>	10	10	15
<i>Nombre de marins de petite pêche</i>	279	380	334
<b>Indicateurs spécifiques volet régional</b>			
<i>Production réunionnaise en volume</i>	3 000 t	6000 t	4000 t
<i>Production réunionnaise en valeur</i>	Non disponible	22 M€	13 M€
<i>Part des prélèvements de la flotte réunionnaise en océan indien</i>	0,014%	0,028 %	0,014 %

Quantification des objectifs (tableau des indicateurs) mesure 1-2\_codification mesure nationale 1-5-4 Aide à l'installation de jeunes pêcheurs

	Quantification décembre 2011	Valeur cible	Valeurs de référence (2006)
<b>Rappels des indicateurs du PO</b>			
<i>Nombre d'entreprises soutenues</i>	6	10	7
<i>Nombre d'entreprises créées</i>	6	5	3
<b>Indicateurs spécifiques volet régional</b>			
<i>Part de la production écoulée localement</i>	25%	30%	15%
<i>Part de la production écoulée en GMS</i>	15%	20%	10%
<i>Volume de production réunionnaise exportée</i>	1 000 t	3000 t	2500 t
<i>Volume des importations de poissons</i>	Non disponible	7000 t	7000 t

Quantification des objectifs (tableau des indicateurs) mesure 2-1\_codification mesure nationale 2-3 soutien aux investissements des structures de transformation et de commercialisation

	Quantification décembre 2011	Valeur cible	Valeurs de référence (2006)
<b>Rappels des indicateurs du PO</b>			
<i>Nombre d'entreprises aidées</i>	9	10	15
<b>Indicateurs spécifiques volet régional</b>			
<i>Part de la production écoulée localement</i>	25%	30%	15%
<i>Part de la production écoulée en GMS</i>	15%	20%	10%
<i>Volume de production réunionnaise exportée</i>	1 000 t	3000 t	2500 t
<i>Volume des importations de poissons</i>	Non disponible	7000 t	7000 t

Quantification des objectifs (tableau des indicateurs) mesure 2-2\_codification mesure nationale 2-1-1 Soutenir les investissements productifs en aquaculture marine et continentale

	Quantification décembre 2011	Valeur cible	Valeurs de référence (2006)
<b>Rappels des indicateurs du PO</b>			
<i>Nombre d'entreprises aidées</i>	1	6	15
<i>Nombre de projets d'expérimentation</i>	0	4	2
<i>Nombre d'espèces commercialisées</i>	10	10	9
<b>Indicateurs spécifiques volet régional</b>			
<i>Production aquacole locale en volume</i>	100 t	200 t	160 t
<i>Production aquacole locale en valeur</i>	0,7 M€	2 M€	1,1 M€
<i>Production aquacole exportée en volume</i>	0	20 t	10 t
<i>Nombre d'emplois créés ou maintenus</i>	20	50	30

Quantification des objectifs (tableau des indicateurs) mesure 3-1\_codification mesure nationale 3-4-1 Valorisation et promotion des produits de la pêche et de l'aquaculture

	Quantification décembre 2011	Valeur cible	Valeurs de référence (2006)
<b>Rappels des indicateurs du PO</b>			
<i>Nombre d'opérations soutenues</i>	1	8	4
<b>Indicateurs spécifiques volet régional</b>			
<i>Part de la production écoulée localement</i>	25 %	30 %	12 %
<i>Part de la production écoulée en GMS</i>	15 %	20 %	8 %
<i>Volume des importations de poissons</i>	1 000 t	3 000 t	7 000 t

--	--	--	--

Quantification des objectifs (tableau des indicateurs) mesure 3-2\_codification mesure nationale 3-3 soutenir les équipements bord à quai sur le littoral

	Quantification décembre 2011	Valeur cible	Valeurs de référence (2006)
<b>Rappels des indicateurs du PO</b> <i>Nombre d'opérations soutenues</i>	5	4	6
<b>Indicateurs spécifiques volet régional</b> <i>Nombre de navires bénéficiaires</i> <i>Volume de production réunionnaise</i>	263 3 000 t	300 6 000 t	250 4 000 t

Quantification des objectifs (tableau des indicateurs) mesure 3-4\_codification mesure nationale 3-1-1 conforter la plate forme technologique d'aquaculture tropicale

	Quantification décembre 2011	Valeur cible	Valeurs de référence (2006)
<b>Rappels des indicateurs du PO</b> <i>Nombre d'entreprises aidées</i> <i>Nombre de structures collectives aidées</i>	0 1	4 2	30 3
<b>Indicateurs spécifiques volet régional</b> <i>Production réunionnaise en volume</i> <i>Production réunionnaise en valeur</i> <i>Nombre d'emplois créés ou maintenus</i>	3 000 t Non disponible Non disponible	6 000 t 22 M€ 60	4 000 t 13 M€ 50

Quantification des objectifs (tableau des indicateurs) mesure 3-5\_codification mesure nationale 3-1-1 appui technique à la profession et au développement de structures collectives

	Quantification décembre 2011	Valeur cible	Valeurs de référence (2006)
<b>Rappels des indicateurs du PO</b> <i>Nombre d'entreprises aidées</i> <i>Nombre de structures collectives aidées</i>	0 2	5 5	30 3
<b>Indicateurs spécifiques volet régional</b> <i>Production réunionnaise en volume</i> <i>Production réunionnaise en valeur</i> <i>Nombre d'emplois créés ou maintenus</i>	3 000 t Non disponible Non disponible	6 000 t 22 M€ 60	4 000 t 13 M€ 50

Quantification des objectifs (tableau des indicateurs) mesure 3-6\_codification mesure nationale 3,1,1 et 3-2-1 connaissance de la ressource, équipement et protection des zones marines côtières

	Quantification décembre 2011	Valeur cible	Valeurs de référence (2006)
<b>Rappels des indicateurs du PO</b> <i>Nombre de récifs artificiels installés</i> <i>Nombre d'études</i> <i>Surface maritime valorisée</i>	0 7 Non disponible	60 6 5000ha	30 6 3500ha
<b>Indicateurs spécifiques volet régional</b> <i>Production réunionnaise en volume</i>	3 000 t	6 000 t	4 000 t

Quantification des objectifs (tableau des indicateurs) mesure 3-7\_codification mesure nationale 3-5-1 conduite et expérimentation de projets pilotes

	Quantification décembre 2011	Valeur cible	Valeurs de référence (2006)
<b>Rappels des indicateurs du PO</b> <i>Nombre d'opérations soutenues</i>	2	10	6
<b>Indicateurs spécifiques volet régional</b> <i>Production réunionnaise en volume</i> <i>Nombre de navires bénéficiaires</i>	4 000 t 42	6 000 t 42	4 000 t 42

Analyse synthétique financière du volet régional du PO FEP

Montant FEP programmé au 31 décembre 2011	5 160 197,99 €
Taux de FEP programmé par rapport au FEP prévu	39,85%
Montant FEP certifié au niveau du volet régional du PO	3 703 376,17 €
Montant FEP déclaré au niveau du volet régional du PO	3 322 680,12 €

**Commentaire :** L'année 2011 présente une montée en puissance de la programmation du FEP notamment sur l'axe 1 « adaptation de la flotte communautaire » et l'axe 3 « mesures d'intérêt commun ». 37 dossiers ont été agréés en 2011 (32 en 2010) dont 23 concernent l'axe 1 et 9 l'axe 3.

a/ Le taux de programmation atteint fin décembre 2011 39,85 % (24,6 % en 2010 et 13,6 % fin 2009). Toutefois, le rythme de programmation a été freiné en raison d'un cumul de contraintes à savoir:

- la réduction du programme important d'investissements portuaires conduit par la Chambre de Commerce et d'industrie de la Réunion (l'enveloppe FEP passe de 7,5 M d'€ à 3.6 M d'€.
- l'insuffisance de projets dans un contexte financier et économique peu incitatif

b/ Le taux de certification est de 28,60 % (16 % fin 2010 et 3,1 % fin 2009).

Les taux de programmation par axe sont les suivants :

Axe 1	2,7%,
Axe 2	5,6 %
Axe 3	30,1%
Axe 5	1,4%

Le montant des dépenses certifiées au 31 décembre 2011 est de 3 703 376,16 €.

L'année 2011 est marquée pour la première fois, par une insuffisance de dépenses déclarées pour passer le seuil du dégageement d'office de la fin d'année 2011.

Éléments de programmation depuis 2007 pour le volet régional du PO FEP :

– au titre de la mesure nationale 1-3 « investissement à bord des navires et sélectivité » (codification régionale 1-1) 60 opérations de modernisation de navires de pêche professionnelle, dont 10 de longueur supérieure à 12 mètres ont été soutenues au 31 décembre 2011. Parmi ces opérations, citons notamment les remotorisations de navires, l'acquisition de matériels de sécurité (alarme d'envahissement par l'eau, gilet VFI, balise de détresse...) l'emport de matériels relatifs au changement de catégorie de navigation de la pêche côtière à la pêche au large (électrocardiogramme, centrale iridium, habitabilité...) ainsi que l'équipement en treuil électrique des navires en tant qu'engins sélectifs et de diversification d'activités. Cette tendance s'est amplifiée en 2011.

Cette mesure connaît un succès croissant depuis le début du programme malgré un taux d'abandon de projets encore significatif. Cette mesure connaît depuis 2011 un regain d'opérations de modernisation des navires dont la construction s'est faite entre 2005 et 2007 avec les soutiens publics de l'IFOP 2000-2006. A noter qu'en 2011, le cadre d'intervention de cette mesure a été modifié pour ouvrir le champ d'éligibilité pour les dépenses de modernisation des navires de plus de 12 mètres afin de répondre à leurs besoins d'adaptation sur les dernières années du PO FEP.

– **au titre de la mesure nationale 1-5-4 « Compensation socio-économique pour la gestion de la flotte communautaire** (codification régionale 1-2), six projets, dont deux agréés en 2011, portés par de jeunes pêcheurs ont été soutenus dans le cadre d'opérations d'acquisition de navires de pêche d'occasion de moins de 12 m. Il s'agit pour la plupart de pêcheurs anciennement informels (plaisanciers) et installés en tant que pêcheurs professionnels ayant réussi leur certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche. Ils pratiquent une pêche polyvalente dans les 12 milles en ciblant les espèces pélagiques sur les dispositifs de concentration de poissons (DCP) et les espèces de grande profondeur avec un treuil électrique.

Cette mesure amenée à remplacer celle d'aides publiques à la construction de navires de pêche du précédent programme reste néanmoins peu attractive du fait du niveau d'intervention des subventions (15 %) plafonné à 50 000 euro (la participation du bénéficiaire étant de 85 %).

– **au titre de la mesure nationale 2-3-2 « transformation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture »** (codification régionale 2-1), dix opérations ont été programmées dont trois en 2011. Elles concernent :

- la création de six points de commercialisation de la production de la pêche artisanale côtière par leur équipement en matériels de stockage, de découpe et de vente. Ces entreprises offrent de nouvelles voies d'écoulement aux produits de la pêche réunionnaise en accroissant le nombre d'étals de vente sur le littoral réunionnais. Une nouvelle opération de création d'un point de stockage et de vente des produits de la pêche a été agréée en 2011
- la création de deux unités de valorisation du poisson.

La première cible notamment le thon germon. Les produits finis sont commercialisés en frais sous forme de produits de seconde transformation (hamburgers de thon, saucisses, chipolatas, ...). A partir de 2011, suite à l'extension de cette unité, les sous produits sont également valorisés pour proposer des rillettes, des mousselines.... La société envisage également de développer la fumaison à partir d'autres espèces de pélagiques ainsi qu'une gamme ultra-frais (sushis, sashimis, tartares) pour compléter son offre de produits.

La seconde s'est orientée dès 2008 sur la transformation des poissons pélagiques pour proposer une gamme de produits fumés aux consommateurs réunionnais à partir d'un procédé de fumaison biologique à base de bois de tamarin. Cette société écoule sa production sur le marché local principalement dans la restauration et l'hôtellerie.

- La modernisation d'une unité de transformation et de commercialisation résultante de la fusion des activités de débarque, de 1ère transformation et d'exportation de deux anciens opérateurs majeurs. Cette unité tourne principalement son activité vers la débarque et l'exportation en frais des espèces pélagiques sur le continent européen. Les investissements visent à accroître la productivité de l'unité fusionnée et à internaliser ses coûts de stockage.

• **au titre de la mesure nationale 2-1-1 « mesures en faveur des investissements productifs dans l'aquaculture »** (codification régionale 2-2), une opération a été programmée.

- Celle-ci concerne la remotorisation d'un navire de servitude d'une société d'aquaculture marine pour l'exploitation de ses cages situées en pleine mer en baie de St-Paul. Il s'agit de la société qui s'est engagée dans une démarche de certification de conformité de produit (CCP) pour accroître la notoriété de ces produits, et notamment de l'ombrine, son espèce principale.

Aucune opération n'a été programmée en 2011

- **Au titre de la mesure nationale 3-4 « valorisation et promotion des produits de la pêche et de l'aquaculture »** (codification régionale 3-1), une première opération a été conduite en 2010. Portée par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de concert avec les professionnels de la pêche et de la commercialisation, elle concrétise la nécessité de mieux positionner et promouvoir l'offre de produits de la

pêche et de l'aquaculture réunionnaise notamment dans le cadre de la démarche de structuration interprofessionnelle.

Aucune nouvelle opération n'a été programmée en 2011 au titre de cette mesure.

- **Au titre de la mesure nationale 3-3 « équipement des ports de pêche et sites de débarquement »** (codification régionale 3-2), cinq opérations ont été programmées.

- La première concerne la modernisation du point de débarquement de Langevin (commune de Saint Joseph) par l'acquisition d'un treuil de halage a été soutenue. Les conditions de mer sont telles à Langevin (forts courants et houle du sud) que la mise à l'eau et la sortie des navires nécessitent, de par l'inclinaison de la cale, un treuil de halage afin de tracter les embarcations hors de l'eau. Ce treuil est également utilisé pour remonter les navires le plus haut possible jusqu'à une zone située à l'abri de la houle ainsi que lors de phénomènes climatiques (cyclones).
- La seconde vise à acquérir un nouvel élévateur à bateaux (slipway) à St Pierre permettant la réparation des navires de pêche. Cet élévateur est adapté aux conditions météorologiques du site ainsi qu'à la darse de levage du port. Le précédent élévateur, limité en terme de charges (20 T) rencontrait depuis plusieurs années de lourds dysfonctionnements liés à son inadaptation aux conditions météorologiques et des problèmes de corrosions irréversibles sur les parties électroniques, sur les tuyauteries et sur la structure de l'élévateur.

Trois nouvelles opérations ont été programmées en 2011 et portées par la chambre de commerce et d'industrie de la Réunion (CCIR):

- Une étude de programmation relative aux superstructures de la darse de pêche hauturière, destinée à définir l'organisation et l'aménagement des superstructures portuaires autour de la nouvelle darse de pêche industrielle afin de la rendre opérationnelle.
- L'acquisition d'un silo à glace pour la darse de pêche hauturière, cette acquisition située aux abords des nouveaux quais, s'inscrit dans le programme d'aménagement de superstructures portuaires de la nouvelle darse de pêche industrielle afin de la rendre opérationnelle, il s'agit d'un équipement attendu par la flotille.
- L'adaptation des bâtiments pour l'exploitation de la darse de pêche hauturière qui vise à adapter certains bâtiments situés autour de la darse de pêche pour garantir le maintien et la cohabitation d'activités liées à la pêche. Ces adaptations concernent principalement les conditions de sécurité d'exploitation des bâtiments pour leurs occupants.

- **au titre de la mesure nationale 3-1-1 « actions collectives »** (codification régionale 3-4 et 3-5) dix opérations ont été soutenues.

S'agissant de la plateforme technologique d'aquaculture tropicale (mesure régionale 3-4), il s'agit tout d'abord de la conduite du programme d'actions au titre de l'année 2009, 2010 et 2011 de l'associative réunionnaise de développement de l'aquaculture (ARDA). Cette structure accompagne, à partir de ses deux centres d'application (continental et marin), le développement de la filière aquacole réunionnaise en articulant ses actions autour des axes suivants : le renforcement de l'appareil productif existant et la mise aux normes des exploitations, la diversification de la production en identifiant de nouvelles filières de production et l'insertion des acteurs locaux dans la dynamique régionale de développement. La troisième opération porte sur la création d'une infrastructure dédiée au programme de production de géniteurs GENODOM, qui s'opère à l'échelle des Outre-mer. Ce programme vise à sécuriser et à renouveler le stock de reproducteurs existants d'ombrière des filières aquacoles des Outre-mer pour privilégier la conservation de la variabilité génétique des cheptels. A l'issue de cette étape, un programme de sélection génétique sera initié avec l'ensemble des partenaires afin d'améliorer la qualité de l'alevin tant sur le plan quantitatif (croissance, survie, rendements de découpe en filetage,...) que qualitatif (sécurité, pathologie, morphologie ...).

Concernant l'appui aux professionnels et le développement des structures collectives (mesure régionale 3-5), il s'agit tout d'abord du programme d'appui et d'encadrement de la profession conduit au titre de l'année 2009, 2010 et 2011 par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de la Réunion. Ce programme vise la structuration de la filière de la pêche réunionnaise pour son développement et s'articule autour des axes suivants : la représentation et la promotion des intérêts généraux de la filière auprès des pouvoirs publics, la participation à l'organisation d'une gestion responsable et durable des ressources halieutiques et l'assistance technique aux professionnels sur les différents dispositifs d'accompagnement. La troisième opération est portée par un syndicat professionnel (SARPP) et vise à conduire un audit collectif sur l'exploitation des armements de la filière pélagique palangrière de la Réunion afin de déterminer les voies d'économies et d'assurer, après la crise du secteur de 2008, le retour à la rentabilité économique des opérateurs. Cet audit s'appuie sur les compétences locales et extérieures pour analyser les volets techniques, énergétiques, financiers, sociaux et

commerciaux de l'exploitation des navires de cette filière. Enfin une opération vise à appuyer la démarche de structuration interprofessionnelle de la pêche et de l'aquaculture de la Réunion.

Enfin, le CRPMEM a conduit sur les années 2010-2011 une étude sur la faisabilité d'une structuration interprofessionnelle des opérateurs de la filière pêche et aquaculture de la Réunion. Ce schéma d'organisation apparaît en effet comme le seul capable de discipliner l'offre et la demande, de garantir une mise en marché de la pêche qui rémunère les navires et leurs équipages ainsi que de maintenir des prix raisonnables pour le producteur. La création en 2010 d'une interprofession des produits de la pêche, de l'aquaculture et de la mer à la Réunion dont les professionnels sont réunis dans l'association réunionnaise interprofessionnelle de la pêche et de l'aquaculture (ARIPA) vise à organiser ces marchés par la stabilisation des relations verticales et horizontales entre tous les opérateurs de ses différents maillons, du producteur au distributeur en passant par les importateurs. Elle permet la mise en œuvre de stratégies contractuelles entre ces différents intervenants afin de garantir conjointement des prix raisonnables, un approvisionnement régulier et de qualité ainsi que la satisfaction des attentes des consommateurs en termes de sécurité alimentaire. Ce contexte relationnel clarifié, sécurisé et rénové favorise, en effet le développement durable de la filière dans l'intérêt de tous. La création de l'interprofession pêche/aquaculture est une nouvelle opportunité pour le développement de l'aquaculture à La Réunion. L'interprofession pêche/aquaculture va permettre la reconquête du marché local en créant les conditions pour une meilleure rentabilité et efficacité des entreprises ainsi que la qualité des produits.

- **au titre de la mesure nationale 3-2 « protection et développement de la faune et de la flore aquatique »** (codification régionale 3-6), sept opérations ont été soutenues :

La première concerne la conduite d'un programme de recherche initié par l'IFREMER sur la caractérisation du stock d'espadon dans l'Océan Indien. Cette opération s'appuie sur un plan d'échantillonnage commun à l'échelle de l'océan indien pour approfondir les connaissances sur les problématiques de collecte de données générales sur l'espadon, de génétique des populations, de parasitologie et d'otolithométrie. Son enjeu est de déterminer la répartition spatiale des espadons, les lieux de ponte, d'alimentation, de transition, leurs dynamiques entre ces différentes zones et avec ceux des autres océans pour anticiper sur les perspectives de gestion régionale.

Il s'agit ensuite de trois opérations du suivi scientifique de l'immersion de vingt prototypes de récifs artificiels réalisée avec l'IFOP sur la période 2000-2006. Ces suivis réglementairement obligatoires sur une période de 5 ans concernent notamment l'examen de la stabilité des structures aux conditions hydrologiques, leur colonisation par les organismes marins, leurs relations fonctionnelles avec l'écosystème naturel environnant. Ce suivi scientifique est entré dans sa quatrième année en 2011.

Il s'agit enfin d'une étude socio-économique sur les dispositifs de concentration du poisson. Cette étude propose d'analyser l'ensemble des thématiques liées à l'utilisation, au rendement et à l'organisation des dispositifs de concentration de poissons. Cette étude a pour objectif d'éclairer les décideurs publics sur les avantages à maintenir le parc de dispositifs de concentration de poissons ainsi que sur leur mode de gestion le mieux adapté. Il s'agit d'un document de référence sur l'analyse de la pêche artisanale sur DCP, pour lesquels seules les expérimentations sont éligibles au FEP dans le PO, alors même que leur pérennisation et leur développement ne bénéficient plus de soutiens publics.

Le CRPMEM conduit également une opération de balisage et de suivi de la réserve de pêche de Ste Rose : cette réserve a pour objectifs de protéger et rétablir les espèces récifales et démersales côtières d'intérêt halieutique, d'assurer une gestion durable de la pêche par la reconstitution des stocks et de lutter contre le braconnage. Pour sa mise en œuvre, la réserve nécessite d'être balisée sur sa partie maritime et qu'un suivi scientifique s'opère pour l'analyse de son efficacité dans le temps.

Enfin, l'IFREMER a initié une nouvelle étude en 2011 sur le thème de l'exploitation aux vire-lignes électriques des espèces démersales autour de la Réunion. Elle vise à renforcer les connaissances sur l'état de la ressource profonde halieutique de la bande côtière (espèces de fond) pour orienter l'action publique en faveur de la gestion de cette pêche.

- **au titre de la mesure nationale 3-5 « expérimentation de projets pilotes »** (codification régionale 3-7), deux opérations ont été soutenues depuis 2007.

- Elles visent à doter les professionnels de la Réunion d'un centre technique d'appui au développement de la pêche réunionnaise –CAP RUN- dont le premier programme applicatif a pour thème la prospection des habitats des grands pélagiques de la Réunion (PROSPER). Cet outil constitue l'interface entre la profession et la recherche, au service du développement de la pêche réunionnaise et de ses professionnels. Cet outil de transfert-développement comporte notamment comme mission de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de

R&D visant à répondre à des questions identifiées par les professionnels (développement d'outils innovants d'analyse de l'environnement océanographique, recherche de nouvelles ressources via des campagnes de pêche exploratoire, amélioration des engins de pêche, mise au point de nouvelles techniques...). En effet, malgré les avantages comparatifs dont bénéficie la filière pêche palangrière réunionnaise en termes de pêche responsable, de qualité et de fraîcheur ainsi que de disponibilité des ressources halieutiques, son maintien voire son développement nécessitent des systèmes de production innovants et compétitifs.

Aucune opération n'a été programmée sur cette mesure en 2011, les deux opérations agréées ayant été prorogées jusqu'au 31 décembre.

- **au titre de la mesure nationale 5-1 « assistance technique FEP »** (codification régionale 5-1), trois opérations ont été traitées en 2011 : il s'agit de deux programmes « ressources humaines »
  - l'un concernant le programme RH du second semestre 2009 puis le programme RH 2010,
  - l'autre concerne un programme « missions » pour la période 2008-2011.

### Données relatives aux dépenses déclarées depuis 2007 du volet régional du PO FEP

Aucun appel de fonds à la Commission européenne n'avait été opéré entre 2007 et 2009. Pour mémoire, en 2010, deux appels de fonds ont été réalisés le 4 novembre et le 30 décembre 2010.

Pour l'année 2011 :

- Un appel de fonds du 23 juin 2011 d'un montant de 2 018 131 €.
- Un appel de fonds du 22 décembre 2011 d'un montant de 3 322 680,12 €

Le montant des dépenses totales certifiées validé par l'ASP pour le volet Réunion du programme FEP est de 3 703 376,16 € fin 2011.

### Acheminement des crédits pour le volet régional du PO FEP

De par le caractère national du programme opérationnel, l'acheminement des crédits relève de l'autorité de gestion unique (DPMA).

### Suivi du dégageant d'office

Pour l'exercice 2011, le total des tranches 2007, 2008 et 2009 du PO à justifier fin 2011 par la Réunion s'élèvent à 3 907 874,05 €. Les données de certification FEP pour la Réunion étaient de 3 703 376,16 € soit une insuffisance de déclaration induisant un dégageant d'office de 544 000 €.

La problématique du dégageant d'office a été prise en compte très tôt par la constitution d'un groupe de travail qui a réuni la DMSOI, l'ASP, l'Agile, la Région et le CRPMEM. Conscient de la difficulté d'atteindre le seuil fin 2011, le partenariat local a appelé -dès le CNS régional de novembre 2011-, l'attention de l'autorité de gestion (DPMA) sur la nécessité d'effectuer un appel de fonds au cours de la dernière semaine du mois de décembre comme réalisé en 2010. C'est bien dans cette logique qu'un dernier état récapitulatif des dépenses à déclarer à la Commission européenne a été transmis par la Réunion, le 28 décembre 2011, à la DPMA pour un montant de FEP à déclarer de 3 036 676,89 € de FEP. Cette déclaration n'a pas pu être transmise par la DPMA et validée par la Commission européenne.



## Éléments de contexte de la mise en œuvre depuis 2007 du volet régional du PO FEP :

### 1/ Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du volet régional du PO FEP :

- La persistance des crises du secteur de la pêche puis du crédit bancaire depuis 2008 ont mis en évidence, d'une part, une situation de vulnérabilité et de fragilité financière des entreprises de la pêche réunionnaise peu propice aux investissements et, d'autre part, un besoin de structuration préalable des professionnels au sein d'une interprofession afin de renforcer les dynamiques locales tout en intégrant les développements potentiels liés à cette structuration de l'interprofession.
- Le non versement d'avances : les difficultés de gestion constatées sont liées au blocage du versement d'avances à des porteurs de projets par l'organisme de paiement. Or ces avances sont utiles aux structures professionnelles pour initier des projets et accélérer la programmation des dossiers. La CICC a fait connaître en septembre 2011, son avis favorable au versement d'avances quand elles sont nécessaires, pour démarrer un projet. Certains organismes d'appui au développement de la pêche et aquaculture restent en attente de traitement de leurs demandes d'avances pourtant possible au regard des dispositions réglementaires communautaires.
- L'instabilité procédurale des règlements communautaires applicables au FEP, aux besoins de la Réunion ont été également ressentis au cours de l'année 2011. A titre d'exemple, la mesure 1.03 (aides à la flotte) illustre cette dichotomie avec des dépenses déclarées dans un appel de fonds de décembre 2010 puis retirées de l'appel de fonds de juin 2011 pour un montant de 141 326 €. S'y ajoute par la Commission européenne, le retrait des équipements de sécurité du FEP et des équipements de détection des captures qui conduisent la Réunion à s'interroger sur les intentions de la Commission européenne concernant l'inéligibilité des futurs investissements.
- Le paiement du FEP en parallèle du paiement de la contrepartie nationale avec une traçabilité des circuits des paiements et le suivi des paiements de la CPN aux bénéficiaires.

### 2 / Avancées de l'année 2011 :

- La révision de la maquette financière du volet Réunion du PO FEP a été examinée par le partenariat local et transmise à l'autorité de gestion en novembre 2011. Elle vise à renforcer l'axe 1 « adaptation de la flotte communautaire » et l'axe 3 « mesures d'intérêt commun » et à diminuer le montant de crédits de l'axe 2 « aquaculture, transformation et commercialisation » pour lequel un risque de sous utilisation des crédits est prévisible. La révision de la maquette financière doit être approuvée par le CNS FEP et transmise à la Commission européenne pour validation.
- Suite à l'examen intermédiaire et à la révision à mi-parcours du volet Réunion du PO FEP lancés en 2010, cette évaluation a été présentée par le cabinet évaluateur et renvoyée en 2011 aux autorités de gestion déléguée pour observations. A cette occasion, le Préfet de la Réunion a fait savoir que les particularités de la situation locale réunionnaise n'apparaissaient pas dans cette évaluation et qu'il ne pouvait pas constituer en l'état, un outil d'aide à la décision pour la Commission européenne à l'heure où le contexte économique actuel et venir des DOM recommande une meilleure reconnaissance et prise en compte des situations locales.
- La mise en œuvre du préfinancement par la Région de trois mesures de l'axe 3 du PO FEP pour un montant de 692 469,30 €.

## Perspectives sur 2012 :

- Les actions entreprises viseront essentiellement à permettre le dépassement du seuil du DO de la fin 2012 ainsi que l'accélération de la programmation des crédits FEP. L'ensemble des services reste mobilisé sur ces deux objectifs prioritaires.
- L'année 2012 va également mobiliser les acteurs locaux sur le futur règlement du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et sur son enveloppe financière : A cette occasion, une gestion régionale du volet externe de la future PCP sera demandée pour le futur fonds européen 2014-2020 pour définir un cadre stratégique adapté aux besoins de la pêche locale et aux spécificités du territoire en référence à l'article 349 TFUE relatif à l'ultrapériphéricité.